GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
- 5 DEC. 2006
PONTOISE 11569

ORDONNANCE

Nous, Philippe BEZIAUD, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE assisté du Greffier, Me JM PRETAT ;

Vu la requête qui précède émanant de : Monsieur Jean Claude BIGNON demeurant SELARL NOMOS 123 rue ALPHONSE DE NEUVILLE 75017 PARIS agissant pour le compte de la SAS JM FINANCE au capital de 152.449,02 € dont le siège social est à 95800 CERGY ST CHRISTOPHE, rue de l'ECLIPSE .

Vu l'article L.225-147 du Code de commerce et les articles 64 et 169 alinéa ler, du Décret numéro 67.236 du 23.3.1967 pris en application de cette Loi ;

Attendu que dans le cadre d'une augmentation de capital à laquelle la SAS JM FINANCE envisage de procéder, Monsieur Jean MERAFINA associé de la SAS TETRA se propose d'effectuer des apports en nature ;

Attendu que l'article précité dispose : "qu'en cas d'apports en nature il doit être établi un rapport par un Commissaire aux apports désigné à la demande de la société qui procède à l'augmentation de capital par le Président du Tribunal de Commerce" ;

Attendu que ce Commissaire aux apports doit être choisi sur la liste des Commissaires aux comptes inscrits ou sur les Experts inscrits sur une des listes établies par les Tribunaux.

Attendu que ce Commissaire aux apports a pour mission d'établir un rapport sur la valeur des apports en nature et de vérifier que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital ;

DESIGNONS : M. LEGRIS
DEMEURANT A : 7 bis rue l'Aigle, 92270 LA GARENNE COLOMBES

en qualité de Commissaire aux apports chargé d'établir sous sa responsabilité un rapport sur l'évaluation des apports et de vérifier que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital envisagée ;

Disons que le Commissaire sus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs Experts de son choix dont les honoraires seront à la charge de la société ;

Disons que ses diligences devront intervenir de façon que le rapport soit déposé au siège de la société requérante au moins 8 jours avant la date de l'Assemblée de ladite société appelée à statuer sur l'augmentation de capital envisagée ;

FAIT A PONTOISE,
LE 29-11-06

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE (Val-d'Oise)

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

LE SOUSSIGNE :

Jean-Claude BIGNON, Avocat, domicilié SELARL NOMOS, 13 rue Alphonse de Neuville, 75017 PARIS,

agissant pour le compte de la société **JM FINANCE**, société par actions simplifiée, au capital de 152.449,02 euros, dont le siège est à Cergy Saint Christophe (95800), Rue de l'Eclipse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 402 629 976 RCS PONTOISE,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

Monsieur Jean MERAFINA, associé de la société TETRA, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, divisé en 65.572 actions d'une seule catégorie, dont le siège social est à La Croix St Ouen (60610), ZAC lieudit « Les Longues Raies », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 409 766 995 RCS COMPIEGNE, envisage d'apporter l'intégralité des 16.393 actions qu'il détient dans ladite société à la société JM FINANCE, société par actions simplifiée au capital de 152.449,02 euros, dont le siège est à Cergy Saint Christophe (95800), Rue de l'Eclipse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 402 629 976 RCS PONTOISE.

Ledit apport peut être évalué globalement à 1.875.000 €, sous réserve des vérifications prévues par la Loi.

Est jointe à la présente requête une note descriptive de l'apport, de l'apporteur et de la société bénéficiaire.

Cette opération qui se traduira par une augmentation de capital de la société JM FINANCE, sus-désignée, nécessite l'intervention d'un Commissaire aux Apports, conformément aux dispositions de l'article L 225-147 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L 227-1, aliéna 3 dudit Code, et des articles 64 et 169 du décret du 23 mars 1967.

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

PHOTOCOPIE

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles L.225-147 du Code de Commerce et 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, désigner un Commissaire aux Apports ayant pour mission :

- d'apprécier et d'évaluer les apports en nature devant être consentis à la société JM FINANCE,

- d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister,

- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise et mis à la disposition des associés dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967.

Fait à Paris,
Le 24 novembre 2006

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

APPORTS EN NATURE

A LA SOCIETE JM FINANCE

1. DESCRIPTION DES APPORTS

16.393 actions de la société TETRA

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, divisé en 65.572 actions d'une seule catégorie, intégralement libérées, dont le siège social est à La Croix St Ouen (60610), ZAC lieudit « Les Longues Raies », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 409 766 995 RCS COMPIEGNE,

Activité :	Holding, création, acquisition, exploitation, mise en location ou prise en location de tous fonds de commerce.
Chiffre d'affaires net au 31/03/2006 :	1.226.562 euros
Capitaux propres au 31/03/2006 :	2.003.685 euros
Total du bilan au 31/03/2006 :	4.410.215 euros
Effectif salarié :	7
Commissaires aux comptes :	Titulaire : Christian CAUGANT 4 rue Niepce – Les Tertiales ZAC de Mercières 60200 COMPIEGNE
	Suppléant : GUY BREANT ET ASSOCIES 8 rue des Bonnetiers 60200 COMPIEGNE

2. APPORTEUR

Monsieur **Jean MERAFINA**, né le 25 octobre 1947 à Mont Saint Martin (54), demeurant 96 avenue du Général de Gaulle, 95620 Parmain.

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

3. SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

Société **JM FINANCE**

Société par actions simplifiée au capital de 152.449,02 euros, divisé en 10.000 actions d'une seule catégorie, dont le siège social est à Cergy Saint Christophe (95800), rue de l'Eclipse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 402 629 976 RCS PONTOISE,

Activité :	Prise de participation dans toutes sociétés commerciales, la fourniture de tous services aux entreprises ; toutes opérations compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.
Chiffre d'affaires net au 31/12/2005 :	310.669 euros
Capitaux propres au 31/12/2005 :	478.261 euros
Total du bilan au 31/12/2005 :	5.351.400 euros
Effectif salarié :	3
Commissaires aux comptes :	Titulaire : Alain FAUQUET 1 bis chemin du Buisson Guérin 78750 Mareil Marly
	Co-titulaire : ERNST & YOUNG AUDIT Faubourg de l'Arche 11 Allée de l'Arche 92037 Paris la Défense
	Suppléant : Bertrand DEVYS 86 avenue de St Cloud 78000 VERSAILLES
	Co- Suppléant : Any ANTOLA 1 Square la Fontaine 75016 PARIS

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ